

souvent de justesse; aussi n'écrivait-il qu'à des gens ignorants qui admettaient ses faux principes.

Il dédia en l'honneur de saint Gervais et de saint Protais une église bâtie en vertu du testament d'une femme illustre appelée Vestine, qui avait été séduite par les prêtres. Cette basilique renfermait un grand nombre de vases d'argent et d'or; le baptistère était orné d'un cerf d'argent qui versait l'eau, et sur le maître autel était placé un vase d'or massif rehaussé de pierres précieuses pour le saint chrême, et un autre en agate pour l'huile des exorcismes. Le poids des vases d'argent s'élevait à quatre cent quarante-huit livres romaines, qui font environ une valeur de cinq cent quatre-vingt-dix marcs; il y avait en outre dans ce temple trente-six grands chandeliers de cuivre, du poids de neuf cent soixante livres, et un grand nombre de chandeliers d'argent. Les revenus assignés aux desservants de cette église en maisons et en terres montaient à des sommes considérables.

Sous le pontificat d'Innocent, on célébrait encore en Occident les fêtes de Pâques à des époques irrégulières, ce qui donna lieu à un miracle des plus singuliers: « Il existait en » Sicile, dit la légende, un pauvre village nommé Meltines, » dont les fonts baptismaux se remplissaient d'eux-mêmes » chaque année, la nuit de Pâques, et se vidaient le lendemain » lorsqu'on avait baptisé les néophytes, sans qu'on pût voir » de quelle manière l'eau venait ou s'en allait, puisqu'il n'y avait » ni orifice ni canaux dans les fonts. Mais cette année 417, » on attendit vainement l'eau miraculeuse; elle ne parut point » au jour indiqué pour les fêtes de Pâques, ce qui fit voir » que les Occidentaux s'étaient trompés dans leurs calculs! »

## ZOZIME,

HONORIUS,  
empereur.

43<sup>e</sup> PAPE.

THÉODOSE  
LE JEUNE.

Election de Zozime. — Tendances des évêques de Rome à l'envahissement de l'autorité sur les autres Églises. — Zozime condamne les accusateurs de Célestius. — Il reçoit Pélage à sa communion. — Inconstance du pape. — Il condamne ceux qu'il avait absous, et absout ceux qu'il avait condamnés. — Il persécute les pélagiens. — Il veut les exterminer. — Zozime est convaincu d'une imposture criminelle. — Sa mort. — Les prêtres en font un saint.

Zozime, successeur de saint Innocent, était Grec de nation et fils d'un prêtre nommé Abraham. Quoique fort âgé, il sut profiter habilement des occasions d'augmenter son autorité et d'étendre les droits de son Église dans ses discussions avec les évêques des Gaules.

Célestius, après sa condamnation par le concile de Carthage, en avait appelé au pape Innocent: les Africains ne s'étaient pas inquiétés de cette démarche irrégulière; et Célestius lui-même, n'attachant pas à son appel une grande importance, passa en Palestine. Mais Pélage, plus rusé, ne désespéra pas de mettre Rome dans ses intérêts, en flattant l'ambition du pontife.

Innocent était mort, et Zozime lui avait succédé: instruit par Pélage de la nouvelle de ce changement, Célestius, chassé



de Constantinople, accourut en Occident dans le dessein de gagner les bonnes grâces du nouveau pape, en l'acceptant pour juge de sa cause. Zozime, trouvant l'occasion d'agrandir son influence et de s'attirer les appellations des causes, écouta favorablement Célestius, et consentit à recevoir sa justification; il espérait en outre que ce moine, d'un esprit hardi, pourrait servir sa haine contre les Africains, qu'il voulait humilier. Il déclara Célestius bon catholique, condamna Héros et Lazare, qui s'étaient portés les accusateurs de la doctrine pélagienne, et les déposa de l'épiscopat.

Enhardis par ce succès, les hérétiques envoyèrent à Zozime des lettres de communion: Prayle, évêque de Jérusalem, lui recommandait d'examiner la doctrine de Pélage, et Pélage lui-même s'adressait au saint-père pour justifier ses principes. Leurs écrits ayant été lus à Rome publiquement, tous les assistants et le pontife déclarèrent qu'ils ne renfermaient que la doctrine de l'Église; les Pères, remplis de joie et d'admiration, pouvaient à peine retenir leurs larmes, et s'accusaient d'avoir pu calomnier des hommes d'une foi aussi pure: mais Zozime ne tarda pas à se démentir, et à prouver par sa conduite que le saint-siège n'était pas infallible.

Après avoir reçu Pélage à sa communion et l'avoir comblé d'éloges, après avoir lancé les anathèmes contre ses ennemis, le saint-père, ébranlé par la fermeté des évêques d'Afrique, condamna authentiquement les pélagiens sous le prétexte que Célestius s'était absenté de Rome sans sa permission. Il écrivit aux évêques d'Afrique et à toutes les Églises, pour faire connaître la nouvelle décision: dans ses bulles, il expliquait les erreurs dont Célestius avait été accusé

par Paulin, et n'omettait aucune des calomnies dont on avait accablé les deux auteurs du pélagianisme, les déclarant excommuniés et réduits au rang des simples pénitents. Suivant l'usage des cours, la volonté du maître changea les opinions du synode, et tout le clergé de Rome confirma le jugement du pape.

Zozime voulut faire éclater son zèle contre l'hérésie qu'il avait protégée, afin d'étouffer les plaintes des victimes de son inconstance: il envoya à l'empereur Honorius la copie du jugement qu'il venait de porter contre Pélage et Célestius, demandant avec instance que les hérétiques fussent chassés de Rome. L'empereur n'osa point résister aux désirs du pontife, et donna un rescrit contre les pélagiens, ordonnant que leurs sectateurs seraient dénoncés aux magistrats, et les coupables envoyés en exil, bannis à perpétuité, avec confiscation de leurs biens.

Le pape, devenu plus puissant par la faiblesse d'Honorius, poursuivit avec acharnement le dessein qu'il avait formé d'exterminer les amis de Pélage: il fit déposer tous les évêques qui refusèrent de souscrire à la condamnation de la nouvelle hérésie; donna l'ordre de les chasser d'Italie, en les faisant arracher de leurs maisons par des soldats farouches. Cette persécution déterminait la conversion d'un grand nombre de prêtres, qui consentirent à se soumettre au saint-siège pour rentrer dans leurs Églises: mais dix-huit évêques soutinrent avec opiniâtreté leurs sentiments, et parmi eux se trouvait le fameux Julien, évêque d'Éclane. Le pape leur ayant fait signifier qu'ils eussent à condamner Pélage et Célestius, ils répondirent avec fermeté qu'ils refusaient de souscrire à la



dernière lettre de Zozime, et qu'ils ne reconnaissent pas l'autorité de l'évêque de Rome.

Zozime, dont l'esprit aventureux se plaisait dans les affaires difficiles, eut à soutenir avec les évêques d'Afrique une querelle violente dans laquelle il fut convaincu d'imposture. Le fait présente des incidents curieux qui méritent d'être rapportés : Un prêtre, nommé Apiarius, refusant de subir la punition qui lui avait été infligée par Urbain, évêque de Sicque dans la Mauritanie césarienne, appela de son excommunication au pontife de Rome. Cette démarche parut irrégulière en Afrique, parce que le concile de Milève avait défendu ces sortes d'appels; mais le pape, sans trop examiner si les moyens qui s'offraient pour satisfaire son ambition étaient légitimes, voulut profiter de l'occasion, et envoya trois légats en Afrique.

Les députés, arrivés à Carthage, trouvèrent les évêques assemblés en synode et présidés par Aurélius : ils présentèrent les instructions dont ils étaient chargés, et demandèrent la permission de les lire dans le concile. Les lettres du saint-père renfermaient quatre articles : le premier autorisait les appellations des évêques au pape; le second défendait les voyages des évêques à la cour; le troisième permettait aux prêtres et aux diacres d'appeler de l'excommunication de leur évêque devant les prélats voisins; le quatrième ordonnait aux légats d'excommunier ou de citer l'évêque Urbain à comparaître devant le pontife, s'il ne recevait Apiarius à sa communion.

Les Pères adoptèrent sans difficulté le second article, parce que les évêques d'Afrique avaient déjà fait un canon dans le concile de Carthage pour empêcher les évêques et les

prêtres de se rendre à la cour de Rome. Mais sur le premier article, qui permettait aux évêques d'appeler au pape des jugements qui les condamnaient, et sur le troisième, qui renvoyait les causes des clercs devant les évêques voisins, les prélats repoussèrent les prétentions du pape.

Pour éviter les oppositions, Zozime avait eu l'impudence de supposer des canons du concile de Nicée qui déclaraient tous les royaumes chrétiens justiciables en dernier ressort du tribunal de Rome : les Africains, surpris d'entendre alléguer des canons dont ils n'avaient aucune connaissance, ordonnèrent des recherches dans les exemplaires du concile de Nicée qui étaient dans les archives de l'Église de Carthage; et ayant reconnu que Zozime s'appuyait sur des décisions qui n'existaient pas, ils déclarèrent en plein synode que le pontife était un infâme imposteur.

L'action du pape est en effet une fourberie des plus criminelles, que nous ne saurions trop condamner et flétrir. Mais il n'eut pas la douleur de survivre à sa honte; il mourut le 26 décembre 418, avant le retour de ses ambassadeurs, et fut enterré sur le chemin de Tibur, auprès du corps de saint Laurent.

Zozime est accusé d'avoir foulé aux pieds toutes les lois humaines pour satisfaire son ambition effrénée : habile à deviner le faible de ses adversaires, il n'oubliait rien de ce qui pouvait leur nuire; d'un orgueil excessif, il poussait l'audace jusqu'aux dernières limites; et quand il s'apercevait que l'arc allait se rompre à force d'être tendu, il le relâchait tout à coup. Sa conduite était artificieuse, et il se montra toujours ennemi du repos et de la tranquillité. Le zèle qu'il témoi-



gnait pour la religion était l'effet de son ambition, que secondait merveilleusement une grande habileté dans les affaires, et une politique tortueuse que n'eût pas désavouée Machiavel.

L'Église a cependant conféré au pontife le titre de saint : mais si Dieu a reçu Zozime dans le royaume céleste, et lui a pardonné son ambition exécrable, ses injustices révoltantes et ses impostures audacieuses, personne ne doit craindre la damnation éternelle !

C'est pendant la durée de ce règne qu'on découvrit d'une manière miraculeuse les reliques du prophète Zacharie, fils du grand prêtre Joiada. Le prophète israélite apparut à un esclave syrien appelé Calemère, et lui parla ainsi : « Dans un lieu inculte, à deux coudées de ton jardin, tu creuseras le sol ; » là, tu rencontreras un cercueil doublé de plomb, enchâssé dans un autre cercueil rempli d'une eau limpide, au milieu de laquelle nagent deux serpents de grandeur médiocre ; tu n'auras aucune frayeur, car ces reptiles sont doux et sans venin. » Suivant les minutieuses indications de Zacharie, l'esclave fouilla la terre et découvrit les restes sacrés du prophète ; son corps était en parfait état de conservation, et bien qu'il fût enterré depuis plus de douze siècles, il paraissait avoir été déposé la veille même dans le tombeau. Il avait les cheveux rasés, la barbe médiocrement grande, les sourcils couverts, les yeux enfoncés, le nez droit, et la bouche légèrement entr'ouverte comme s'il voulait parler. A ses pieds était couché le cadavre d'un enfant du roi Joas, mort par la volonté du ciel, sept jours après que ce prince impie eut fait lapider le prophète. Ces faits sont rapportés avec un sérieux inconcevable par l'historien Sozomène.

## BONIFACE I<sup>er</sup>,

HONORIUS,  
THÉODOSE II,  
empereurs.

44<sup>e</sup> PAPE.

PHARAMOND,  
premier roi  
des Franks.

Schisme dans l'Église. — Eulalius et Boniface. — Les deux papes excitent des révoltes dans la ville sainte. — Symmaque, préfet de Rome, favorise Eulalius. — L'empereur se déclare contre Boniface. — L'officier chargé des ordres d'Honorius est maltraité par les factieux. — Les partisans de Boniface écrivent à l'empereur contre Eulalius. — Concile de Ravenne. — L'empereur nomme un troisième pape par intérim. — Témérité d'Eulalius. — Il rentre à Rome malgré la défense d'Honorius. — Il est chassé de la ville. — Boniface est rétabli pape. — Rescrit de l'empereur. — Élection des papes au cinquième siècle. — Sixième concile de Carthage. — Ambition des pontifes réprimée par Théodose. — Boniface mendie la protection d'Honorius. — Sa mort.

Après la mort du pape Zozime, Symmaque, préfet de Rome, harangua le peuple pour l'avertir qu'il devait laisser au clergé la liberté de l'élection ; il menaça même les corps des métiers et les chefs des quartiers de châtimens terribles s'ils troublaient le repos de la ville.

Plusieurs prêtres se réunirent alors, selon la coutume, pour procéder à l'élection ; mais avant que les funérailles de Zozime fussent achevées, l'archidiacre Eulalius résolut d'usurper la chaire pontificale, et à la tête de sa faction il s'empara de l'église de Latran, dont il fit fermer toutes les entrées ; son parti